

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds à rendement total Aston Hill (auparavant Fonds de croissance du capital Aston Hill) que vous devriez connaître. Vous trouverez les détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs Aston Hill inc. au 1-800-513-3868 ou à l'adresse info@astonhill.ca, ou consultez le site www.astonhill.ca.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

| | | | |
|--|----------------|--------------------------------|----------------------------------|
| Code du fonds : | AHF 961 | Gestionnaire du fonds : | Gestion d'actifs Aston Hill inc. |
| Date de création de la série : | 3 avril 2014 | Gestionnaire de portefeuille : | Gestion d'actifs Aston Hill inc. |
| Valeur totale du fonds au 23 mars 2016 : | 104 968 004 \$ | | |
| Ratio des frais de gestion (RFG) : | 2,53 % | Placement minimal : | 10 000 \$ |

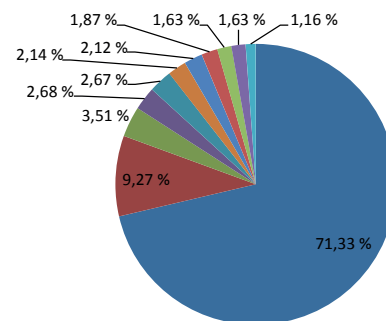
Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de participation d'émetteurs nord-américains et, de temps à autre, prendra des positions vendeur sur de tels titres. Le fonds ne prévoit pas reproduire le rendement de la Bourse de Toronto. Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 23 mars 2016. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 23 mars 2016)

| | |
|--|----------------|
| 1. Fairfax Financial Hlds Ltd | 3,34 % |
| 2. Koninklijke Philips | 2,62 % |
| 3. Ishares Currency Hedged MSCI Germany ETF | 1,75 % |
| 4. Bank Of America Corp | 1,71 % |
| 5. Banque Royale du Canada | 1,64 % |
| 6. Akzo Nobel | 1,34 % |
| 7. Boston Scientific Corp | 1,10 % |
| 8. Microsoft Corp | 1,09 % |
| 9. CVS Health Corp | 1,01 % |
| 10. Société Financière Manuvie | 1,01 % |
| Pourcentage total des dix principaux placements | 16,61 % |
| Nombre total de placements | 98 |

Répartition des placements (au 23 mars 2016)



| | |
|---|---------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 71,33 % |
| Finance | 9,27 % |
| Technologies de l'information | 3,51 % |
| Matériaux | 2,68 % |
| Biens de consommation discrétionnaire | 2,67 % |
| Biens de consommation de base | 2,14 % |
| Industrie | 2,12 % |
| Services publics | 1,87 % |
| Santé | 1,63 % |
| Services de télécommunications | 1,63 % |
| Énergie | 1,16 % |

Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer le niveau de risque d'un fonds est d'examiner l'ampleur des variations de son rendement avec le temps, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion d'actifs Aston Hill inc. estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas nécessairement quelle sera sa volatilité future et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

| | | | | |
|--------|----------------|-------|---------------|-------|
| Faible | Faible à moyen | Moyen | Moyen à élevé | Élevé |
|--------|----------------|-------|---------------|-------|

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

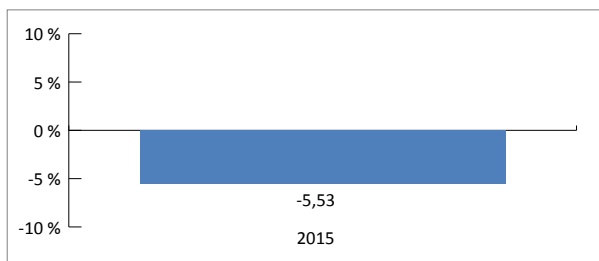
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de série UA du fonds au cours de la dernière année. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série UA du fonds durant la dernière année. Le fonds a perdu de sa valeur pendant cette année. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés au fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série UA du fonds sur 3 mois au cours de la dernière année. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

| | Rendement | 3 mois terminés | Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période |
|--------------------|-----------|-----------------|--|
| Meilleur rendement | 3,6 % | 2014-12-31 | Votre placement serait de 1 036 \$ |
| Pire rendement | -8,6 % | 2016-02-29 | Votre placement serait de 914 \$ |

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 28 avril 2014 se serait trouvée avec 950,05 \$ le 23 mars 2016, ce qui correspond à un rendement annuel composé de -2,66 %.

| | |
|--|--|
| <p>À qui le fonds est-il destiné?</p> <p>Aux investisseurs qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • recherchent un placement à long terme; • souhaitent investir dans un portefeuille diversifié de titres de participation d'émetteurs nord-américains qui, de temps à autre, prendra des positions vendeur sur de tels titres; • peuvent supporter les hauts et les bas du marché boursier. • Les parts de série UA sont destinées aux investisseurs qui souhaitent investir dans un fonds en dollars américains et se prémunir contre l'incidence des variations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain. <p>! N'investissez pas dans ce fonds si vous souhaitez un placement à court terme à faible risque.</p> | <p>Un mot sur la fiscalité</p> <p>En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.</p> <p>Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.</p> |
|--|--|

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série UA du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Lorsque vous achetez des parts du fonds, vous devez choisir le moment où les frais d'acquisition seront payés. Informez-vous sur les avantages et les inconvénients de chaque option.

| Option de frais d'acquisition | Ce que vous payez | | Comment ça fonctionne |
|--|--|---|---|
| | En pourcentage (%) | En dollars (\$) | |
| Option de frais d'acquisition initiaux | De 0,00 % à 5,00 % du montant investi | De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie | <ul style="list-style-type: none"> • Vous choisissez le taux avec votre représentant. • Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant acheté et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission. |
| Frais d'acquisition reportés modérés | Si vous vendez : moins de 1 an après l'achat 3,00 % moins de 2 ans après l'achat 2,00 % moins de 3 ans après l'achat 2,00 % 3 ans ou plus après l'achat 0,00 % | De 0 \$ à 30 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ vendue | <ul style="list-style-type: none"> • Les frais d'acquisition reportés sont à taux fixe. Ils correspondent à un pourcentage du coût initial et sont déduits du montant vendu. • Lorsque vous investissez dans le fonds, Gestion d'actifs Aston Hill inc. verse à la société de votre représentant une commission de 2,50 %. Les frais d'acquisition reportés que vous payez sont remis à Gestion d'actifs Aston Hill inc. • Vous n'avez pas à payer les frais d'acquisition reportés modérés lorsque vous échangez des parts de série UA contre des titres d'un autre fonds d'investissement Aston Hill. Les frais d'acquisition reportés modérés seront exigibles au rachat du prochain placement. |

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 31 décembre 2015, les frais du fonds s'élevaient à 2,84 % de sa valeur, ce qui correspond à 28,40 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

| | Taux annuel (en % de la valeur du fonds) |
|--|---|
| Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du fonds. Gestion d'actifs Aston Hill inc. a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé. | 2,53 % |
| Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds | 0,31 % |
| Frais du fonds | 2,84 % |

Renseignements sur la commission de suivi

Gestion d'actifs Aston Hill inc. verse une commission de suivi à la société de votre représentant tant que vous possédez des titres du fonds. La commission de suivi est permanente. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion et est calculée en fonction de la valeur de votre placement. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez :

- Frais d'acquisition initiaux – jusqu'à 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement, ce qui correspond à 10 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.
- Frais d'acquisition reportés modérés – jusqu'à 0,50 % de la valeur de votre placement pour les trois premières années (1,00 % par la suite), ce qui correspond à 5 \$ pour chacune des trois premières années (10 \$ annuellement par la suite) pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

| Frais | Ce que vous payez |
|------------------------------------|---|
| Frais de négociation à court terme | 2,00 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez dans les 30 jours de leur achat. Ces frais sont remis au fonds. |
| Frais de substitution | Votre représentant peut demander jusqu'à 2,00 % de la valeur des parts que vous échangez contre des titres d'un autre fonds d'investissement Aston Hill. |
| Frais de reclassement | Lorsque vous substituez une série à une autre, Gestion d'actifs Aston Hill inc. exigera des frais de reclassement correspondant au montant des frais d'acquisition reportés modérés que vous auriez eu à payer si vous aviez fait racheter vos parts de série UA. |

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Gestion d'actifs Aston Hill inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion d'actifs Aston Hill inc.
77, rue King Ouest
Bureau 2110, C.P. 92
Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) M5K 1G8

Téléphone : 416-583-2300
Sans frais :
1-800-513-3868
Courriel : info@astonhill.ca
www.astonhill.ca

Pour en savoir plus sur les fonds communs de placement, veuillez consulter la brochure **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.